

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEUNEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absent non excusé : 1
Absents excusés : 2

Date de convocation : 23 février 2021

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; M. Dominique WEYANT ; Mme Karine WEBER.

Etaient absents excusés : M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER, M. Sylvain MARTIN a donné procuration à Mme Karine WEBER.

Absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué en période de couvre-feu, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU.

Plus de trois conseillers ayant demandé le huis-clos, celui-ci a été voté à 12 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire demande de rajouter le point suivant : Affectation du résultat de l'exercice 2020, Accord du Conseil Municipal.

Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 1.6-008/2021 : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE AGRANDISSEMENT ET CRÉATION DE PARKINGS

Vu la commission travaux et sécurité, réunie le 16 janvier 2021 sous la présidence de Monsieur Raymond BECKER, Adjoint aux travaux, sur la nécessité d'agrandir le parking du Fournil et de créer des places de parking sur le quartier de Godier,

Vu l'avis favorable de la commission travaux et sécurité d'engager ces travaux,

Vu l'article 140 de la loi ASAP relevant le seuil des marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes, ceci jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Vu les différents devis parvenus pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de ces parkings paysagers,

Vu la proposition de la société ITB Ingénierie Technique et Bâtiment, la moins-disante, d'un montant de 19 850.00 euros HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Mme le Maire, à signer la convention avec la Société ITB, aux conditions financières ci-dessus ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL008-DE
Reçu le 09/03/2021



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

- **Autorise** Mme le Maire, à solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03 mars 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

